



## Communiqué de presse

**C'est sans véritable surprise que le Comité cantonal de la SPV a pris connaissance ce jour de la volonté du DFJC de prolonger les travaux relatifs à l'édiction d'une future nouvelle loi scolaire jusqu'à la fin de l'été, tant les retours de la consultation s'avèrent contrastés.**

**En regard de la volonté du DFJC - partagée par la SPV - de tout mettre en oeuvre pour éviter une nouvelle « guerre scolaire », ce report est manifestement préférable à une toujours possible non-entrée en matière du Grand Conseil sur un projet de Loi scolaire mal ficelé, situation qui obligerait à proposer au peuple l'initiative Ecole 2010 sans contre-projet.**

**Cependant, la SPV relève que le consensus minimum à atteindre pour que le Conseil d'Etat puisse proposer un projet cohérent au Grand Conseil - et au peuple ! - sera selon toute vraisemblance très difficile à atteindre. Notamment dans un contexte préélectoral.**

**Enfin, face à la hauteur des travaux à mener, la SPV reste sceptique quant à la possibilité d'aboutir dans les délais légaux. En conséquence, elle enjoint dès maintenant les députés du Grand Conseil à faire preuve de diligence et de sens des responsabilités lors des débats qui se dérouleront ce prochain automne.**

### Projet de nouvelle Loi scolaire

## **Un calendrier difficile à tenir pour un consensus incertain !**

Un processus a été engagé. Il s'agit de le poursuivre et de le rendre plus dynamique : les questions demeurent et la SPV reste persuadée que des réformes importantes doivent être promues dans l'école vaudoise afin que le niveau de compétences des élèves puisse progresser.

Aujourd'hui le Comité cantonal de la SPV relève avec satisfaction qu'il semble pouvoir être entendu sur un certain nombre de points, dont, notamment : le temps de présence des élèves dans les deux premiers degrés, l'existence de classes d'accueil dès les futurs 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> degrés, le nombre d'enseignants respectifs intervenant dans les actuelles classes de 5 et 6, le fait que l'école garde le droit de décision finale en cas d'intégration d'enfant à besoins particuliers...

De même, le comité est satisfait de la volonté du DFJC de proposer un projet plus resserré et qui définit mieux le concept d'intégration d'enfants à besoins particuliers (école inclusive ?), donc le but général de l'école.

Sur ce champ, le comité de la SPV estime que la direction générale de l'école obligatoire doit reprendre le leadership et sera très attentif au fait que la future Loi sur l'enseignement spécialisé reste subsidiaire à la Loi sur l'enseignement obligatoire !

De plus, la SPV demande dès maintenant que les travaux « techniques » engagés dans la perspective de l'édiction d'une Loi sur le personnel enseignant prennent le chemin de véritables négociations (mandat professionnel/Cahier des charges et statut notamment des enseignants du primaire pour lesquels la SPV demande l'extension des avantages offerts aux collègues du secondaire I, à savoir : temps de présence hebdomadaire et période de « maîtrise de classe » étendue au primaire, promotion après 15 ans d'ancienneté, ...).

La SPV attend du DFJC et du Conseil d'Etat :

- Qu'il exprime concrètement, avec force et conviction, sa gratitude envers tous les acteurs qui se sont engagés jusqu'à ce jour dans le processus de réflexion qui a débouché sur l'avant-projet aujourd'hui retiré (groupes de travail, participants aux forums, conférences des maîtres, associations professionnelles, en particulier) ;
- Qu'il ne produise pas un ravalement de façade sous la forme d'une simple LEO 2 allégée, mais reconsidère l'édifice dans son ensemble, et qu'en conséquence il puisse continuer à défendre un projet qui fasse preuve de souffle et de dynamisme ;
- Qu'il s'interroge le mauvais usage qu'il a fait du « Conseil Harnos », instance pourtant créée dans le but de faire dialoguer des acteurs de haute responsabilité et dont la SPV n'a toujours pas compris qu'on en ait

exclu les responsables des partis politiques du canton, alors que leur présence aurait sans doute pu accélérer le processus de recherche du consensus.

La SPV est prête à préciser et à défendre avec conviction ses positions lors des « hearings » prévus dans un bref délai, le rapport de consultation semblant, sur certains points, trop réducteur.

Dans ce contexte, le comité de la SPV relève avec inquiétude qu'une solution qui organise le secondaire I en 2 filières dès le futur 8<sup>ème</sup> degré puisse être une option retenue.

En ce qui concerne le redoublement, contrairement à ce que le rapport de consultation pourrait laisser entendre, le comité de la SPV réaffirme que cette solution reste de facilité et devrait demeurer exceptionnelle. Il relève que c'est le manque de confiance envers le DFJC et des considérations financières qui ont sans doute conduit une majorité à refuser de le remplacer par des mesures ciblées.

Relativement au rapport de consultation, le Comité de la SPV tient à faire savoir que les établissements scolaires y ont répondu de manière pour le moins diverse, s'étageant entre des travaux conduits sur plusieurs heures par les Conférences des maîtres à des rapports établis par des officines locales peu transparentes.

Enfin, le Comité cantonal de la SPV reste interdit devant le fait que les communes semblent refuser de prendre en charge des responsabilités qui leur sont pourtant conférées depuis la démarche Etacom, notamment en matière de surveillance des enfants durant le temps d'attente des transports scolaires.

Il s'inquiète également du champ de tensions ouvert entre l'Etat et les communes relatif à l'accueil parascolaire.

La SPV rappelle qu'elle n'apportera un soutien militant à toute forme de contre-projet que dans la mesure où elle estimera que celui-ci rejoindrait pour bonne part ses positions et revendications, tant sur le plan de l'organisation de l'école que sur les questions statutaires.

Le comité cantonal de la SPV a déjà exprimé ce qu'il pouvait penser du contenu de l'initiative Ecole 2010, dont elle ne partage pas les orientations.

Le 9 juin prochain, en Assemblée des délégués, la SPV débattrà et se prononcera notamment sur les inflexions qu'elle pourrait donner à ses actuelles positions, notamment celles qui concernent l'organisation du secondaire.

La SPV entend également poursuivre sa contribution au débat sur le site [www.ecoledurable.ch](http://www.ecoledurable.ch).

Elle invite l'ensemble des acteurs scolaires et, au-delà, l'ensemble des Vaudois à y apporter leur pierre.

Contact : Jacques Daniélou, pdt de la SPV 079 467 78 06